



**PROJET D'ACCUEIL
DU SAE DE L'ASBL
SOLEA – ENFANCE SOLIDARIS**

A. GÉNÉRALITÉS

1. INTRODUCTION

Ce document constitue le projet d'accueil du service d'accueil d'enfants (SAE) Solea de l'ASBL Enfance Solidaris, mis à jour pour la période 2023 - 2026

Ce projet d'accueil décrit la manière particulière dont notre service entend mettre en œuvre les objectifs du Code de Qualité de l'Accueil en termes de principes pédagogiques, d'organisation des activités, de bien-être et de santé, d'accessibilité, d'encadrement ainsi que de relations avec les parents et d'interactions avec notre environnement.

Ce projet d'accueil établit l'ensemble de nos intentions éducatives : il présente nos repères institutionnels, définit les visées et principes méthodologiques qui sous-tendent notre conception de l'accueil et propose un ensemble de balises organisationnelles compte tenu de la situation actuelle de la structure.

Notre projet d'accueil constitue un référentiel qui n'exclut pas une approche évolutive : dans une perspective d'amélioration de la qualité, sa mise en œuvre est régulièrement questionnée et peut amener des adaptations plus ou moins significatives.

2. DÉNOMINATION

Nom du Pouvoir Organisateur : Solea - Enfance Solidaris

Statut juridique : ASBL

Numéro d'entreprise (Banque Carrefour) : 0460-419-903

Adresse du Pouvoir Organisateur : Avenue des Nouvelles technologies, 36 7080 Frameries
--

Représenté par : Coline MAXENCE Fonction : secrétaire-trésorière de l'ASBL Téléphone : 068/848250 E-mail : coline.maxence@solidaris.be
--

Personnes de contact : Christelle CHAMPION - Séverine MESSIN Fonction : assistantes sociales Téléphone : 068/84 84 18 068/84 82 82 E-mail : christelle.champion@solidaris.be - severine.messin@solidaris.be

Coordnatrice accueil ONE : Bernadette MICHEL
--

3. CONTEXTE INSTITUTIONNEL

- STRUCTURE INSTITUTIONNELLE

Le service d'accueil d'enfants Solea est un des services de l'ASBL Enfance Solidaris.

L'ASBL Solea - Enfance Solidaris est le fruit d'une fusion réalisée au 1er janvier 2018 entre l'ASBL Les P'tits Doudous et l'ASBL Éducation et Loisirs pour Enfants et Adolescents (ELEA). Toutes deux créées à l'initiative des Femmes Prévoyantes Socialistes de Mons-Borinage dans une perspective de soutien à la parentalité et d'émancipation des femmes, ces ASBL étaient

déjà actives depuis plus de 20 ans dans divers domaines de l'accueil de l'enfance : crèche, service d'accueillantes à domicile, service de garde d'enfants malades, service d'accueil extrascolaire et école de devoirs. À dater du 1^{er} octobre 2023, dans le cadre d'une extension de capacité de son SAE, l'ASBL reprend le personnel et l'activité du SAE du CPAS de Mons.

L'ASBL Solea - Enfance Solidaris fait partie du réseau associatif de la Mutualité Solidaris Wallonie sur le territoire de Mons-Wallonie picarde. Le lien de l'ASBL à la mutualité est à trouver dans la loi relative aux mutualités du 6 août 1990, laquelle prévoit la possibilité pour une mutualité de confier à d'autres entités, par le biais d'accords de collaboration, certaines de leurs missions telles que la promotion du bien-être physique, psychique et social.

- **STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

L'ASBL Solea - Enfance Solidaris est valablement représentée par sa Secrétaire-Trésorière. Celle-ci reçoit délégation des instances de l'ASBL pour tout acte relevant de la gestion journalière : la gestion du personnel ainsi que les engagements financiers et administratifs.

Le management opérationnel du SAE et de son équipe d'encadrement est quant à lui assuré par deux assistantes sociales, les Coordinatrices du service, elles-mêmes placées sous la supervision de la Responsable accueil de l'enfance de l'ASBL Solea - Enfance Solidaris.

- **BUT SOCIAL, FINALITÉS, VALEURS ET MISSION**

L'ASBL Solea - Enfance Solidaris a pour but l'organisation d'activités d'accueil et de garde de l'enfant de 0 à 12 ans et plus. Elle contribue par ses actions à la promotion du bien-être psychique, physique et social des enfants et des adolescents, en rapport avec l'environnement dans lequel ils évoluent, et au développement de relations égalitaires.

En application de son objet social, l'ASBL Solea - Enfance Solidaris entend :

- permettre aux enfants de trouver, en dehors de la famille et de l'école, des espaces d'expérimentation de la vie en société, fondés sur des valeurs de solidarité, d'égalité, d'émancipation et de dignité ;
- donner l'occasion à leurs parents de concilier leurs responsabilités familiales avec leurs engagements professionnels et leurs autres formes d'investissement dans la société.

L'ASBL Solea - Enfance Solidaris développe son offre d'accueil, sa programmation d'activités et ses projets en portant une attention particulière à :

- l'éducation bienveillante et égalitaire ;
- la promotion de la santé ;
- la solidarité ;
- le soutien à la parentalité ;
- l'émancipation des stéréotypes de genre.

- **TYPE D'ACCUEIL**

Un SAE est un service qui organise l'accueil d'enfants chez un(e) (des) accueillant(e)(s) d'enfants, dès la fin du congé de maternité et jusqu'à leur scolarisation. Celles/ceux-ci accueillent les enfants à leur domicile ou dans un lieu choisi par elles/eux. Elles (ils) sont encadré(e)s par du personnel psychomédicosocial. Ces services sont supervisés et subsidiés par l'ONE.

Le SAE Solea est autorisé pour une capacité d'accueil de 144 places réparties sur deux types de lieux d'accueil:

- 22 milieux d'accueil à domicile, organisés sur les communes d'Aulnois, Baudour, Boussu, Cuesmes, Eugies, Frameries, Ghlin, Havré, Hensies, Hornu, Hyon, Mons, Obourg, Quiévrain, Taintignies, Thulin, Wasmes, Wiers ;
- 3 co-accueils situés dans des bâtiments scolaires communaux à Mons, Cuesmes et St-Denis.

Chacun des accueils du service dispose d'un contrat qui fixe les **modalités générales** d'accès, de gestion des demandes, des modalités pratiques de l'accueil, de collaboration et la participation financière des parents mais **aussi les modalités particulières** relatives à l'identifications des partenaires, les horaires de l'enfant, les modalités de paiement et les engagements contractuels.

- **MILIEUX D'ACCUEIL**

Pour les enfants accueillis chez une accueillante à domicile comme pour les enfants accueillis dans un co-accueil, nos choix méthodologiques et nos valeurs professionnelles restent identiques.

Il est cependant évident que le milieu d'accueil sera coloré par la personnalité de la (des) personne(s) qui accueille(nt) les enfants et des possibilités qu'offrent le lieu. Il sera également unique grâce au groupe des enfants accueillis qui ont chacun leur personnalité, leurs besoins, leurs « moments », des âges et des familles différentes. Ces familles peuvent avoir des nationalités et des langues maternelles diverses, des origines culturelles et économiques multiples, des compositions variées...

Tout au long de l'accueil, l'accueillante sera attentive à développer le lien avec votre enfant. Elle veillera à lui octroyer des moments individualisés, des temps privilégiés pour lui permettre de sentir qu'il a une place, qu'il a le droit de s'exprimer et qu'il est écouté.

Dans son milieu d'accueil, comme à la maison, il va faire des expériences, apprendre, tester, se construire et développer son identité, sa confiance en lui, son estime de lui et sa confiance dans le monde et dans les autres.

L'accueillante est consciente de ces enjeux. Elle sait que son rôle va bien au-delà de «garder» un enfant. Son métier est d'accompagner chaque enfant dans son développement, de l'accueillir pour l'aider à grandir et à s'épanouir. Elle y veille notamment par sa présence, son observation et son attention. Dans chaque étape du développement de l'enfant, elle est un soutien, une source de réconfort et de validation de ses compétences.

B. MISE EN OEUVRE DU PROJET D'ACCUEIL

1. OÙ S'ORGANISE L'ACCUEIL ?

Le SAE Solea comprend actuellement **2 types de lieux d'accueil**. Bien que régis par la même réglementation¹leurs particularités d'infrastructure engendrent quelques différences.

- **ACCUEIL À DOMICILE**

Celui-ci s'organise au domicile de l'accueillante. Certaines ont un espace dédié uniquement à l'accueil des enfants, d'autres y consacre une partie de leurs pièces de vie.

¹Décret visant le renforcement de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté Française du 21.02.2019-Arrêté infrastructure du 19.07.2007

Dans un cas comme dans l'autre, ce(s) espace(s) et le matériel mis à disposition sont pensés et organisés pour que chaque enfant puisse s'épanouir, découvrir et apprendre à son rythme, en développant sa capacité à faire les choses par lui-même.

Ces milieux d'accueil sont à dimension «familiale», les accueillantes sont autorisées pour l'accueil de 4 enfants simultanément présents, exceptionnellement 5.

Le cadre plus personnel de ces lieux d'accueil implique que les enfants pourront être amenés à croiser les membres du noyau familial de l'accueillante.

Les visites de personne autres que le personnel d'encadrement sont interdites durant les heures d'ouverture du milieu d'accueil.

Les espaces extérieurs sont les cours et jardins des accueillantes.

- **ACCUEIL EN CO-ACCUEIL**

Les co-accueils du SAE Solea ont la particularité de se trouver dans des bâtiments scolaires communaux. Ils peuvent s'organiser dans une ou plusieurs pièces en fonction des possibilités du bâtiment. Tout comme pour les accueils à domicile, les locaux sont organisés de façon à répondre aux besoins des enfants, de la possibilité de faire un maximum de chose par eux-mêmes et d'apprendre et explorer à leur rythme.

Ces milieux d'accueil sont à mi-chemin entre l'accueil «familial» et l'accueil «collectif». En effet, chaque accueillante pouvant accueillir jusqu'à 4 enfants, exceptionnellement 5, le groupe peut donc être constitué de 10 enfants. A partir de 6 enfants, les accueillantes doivent impérativement être 2 pour encadrer le groupe.

Un principe de délégation d'accueil est prévu entre co-accueillantes.

Les co-accueils utilisent les cours de récréations des classes de maternelles en horaires décalés, excepté pour le co-accueil de St-Denis qui dispose d'un jardin privatif.

2. QUAND L'ACCUEIL COMMENCE-T-IL ?

Le début de l'accueil de chaque enfant est prévu tout en douceur. Il s'organise au minimum dans les 15 jours de la prise en cours de l'horaire défini dans le contrat d'accueil.

- **FAMILIARISATION**

Après avoir passé beaucoup de temps en famille, vient le moment de la séparation, une étape importante pour l'enfant et ses parents. C'est pourquoi l'accueil démarre par une période de familiarisation. Elle est nécessaire, afin que chacun puisse continuer ses activités en douceur.

Pour les parents qui confient leur enfant, il est important que ce soit en toute confiance. Mais pour se faire confiance, il faut apprendre à se connaître. C'est pourquoi, nous insistons sur cette période de familiarisation et ses moments de rencontres progressifs dédiés à la construction du lien entre parents (ou familial), enfant et accueillante. C'est dans l'échange avec l'accueillante que la famille pourra se rendre compte de ses particularités et de ce qu'elle va pouvoir apporter à l'enfant. C'est également l'occasion de se présenter en tant que parent, de parler de son enfant, de ses habitudes, des attentes mais aussi poser des questions et de répondre à celles de l'accueillante. La communication entre adultes est essentielle pour pouvoir accompagner au mieux l'enfant tout au long de son séjour dans son milieu d'accueil.

L'enfant à lui aussi besoin de sentir ce lien qui se construit entre sa famille et son accueillante, tout comme il a besoin de se préparer, de prendre des repères, de faire connaissance avec ce nouvel environnement et les personnes qui s'y trouvent.

L'accueillante et la famille sont donc partenaires dans la mise en place des conditions d'accueil nécessaires au bien-être de l'enfant dès la familiarisation et tout au long de son séjour chez elle.

La période de familiarisation est constituée d'étapes qui se succèdent progressivement au rythme de chacun et en fonction de vos observations mutuelles.

La planification s'organise avec l'accueillante et en suivant le plan et les recommandations du service².

3. COMMENT L'ACCUEIL S'ORGANISE-T-IL?

- **AVANT L'ARRIVÉE EN MILIEU D'ACCUEIL**

La journée de l'enfant commence dans sa famille. Pour qu'elle débute bien et en douceur, nous demandons de prendre le temps de le préparer : au lever, le changer et l'habiller de vêtements souples pour qu'il puisse bouger librement. Nous demandons également de lui donner son «petit déjeuner» et de penser à emporter son sac³, sa tétine et son «doudou» s'il en a.

- **MOMENTS DE TRANSITION : SÉPARATION - RETROUVAILLES**

Le moment de se séparer est tout aussi important que le moment de se retrouver. Le respect du rythme et des émotions de l'enfant dans ces transitions lui permettra de mieux vivre tant son arrivée chez l'accueillante que son retour en famille. Cela sera bénéfique pour tous. Nous demandons donc aux parents de prévoir quelques minutes pour chacune de ces étapes.

Afin de faciliter l'arrivée de l'enfant dans son milieu d'accueil, nous demandons de lui retirer son manteau, ses chaussures, de lui expliquer le déroulement la journée (il va rester chez l'accueillante, qui viendra le rechercher et quand...) et de lui dire au revoir. Ensuite, il est confié à l'accueillante avec qui la famille échange les informations utiles pour la journée (comment se sont passés les moments qui précèdent l'accueil, quelle est «la météo » de l'enfant ce jour, qui viendra le chercher et à quelle heure...).

Une même attention est portée au moment des retrouvailles. Il s'agit d'un temps pour faire le passage entre le milieu d'accueil et la famille, durant lequel il faut laisser le temps à l'enfant de retrouver sa famille et de se séparer de son milieu d'accueil. Nous demandons aux familles de prendre un moment pour recevoir les informations et les observations que l'accueillante a à transmettre sur le déroulement de la journée.

- **JEUX ET ACTIVITÉS**

L'enfant apprend par l'expérience, le test, l'observation, l'imitation. Pour bien se développer, il doit pouvoir regarder, observer, goûter, sentir, toucher, manipuler, courir, grimper, sauter, se mettre en mouvement librement, se cacher, imiter, reproduire, répéter...

Ces expériences, il va les vivre chez lui, mais aussi dans son milieu d'accueil dans lequel nous privilégions l'activité libre. L'accueillante veille donc à mettre à sa disposition des jeux (et/ou activités) diversifiés pour qu'il puisse avoir le choix de s'orienter vers ce qui l'intéresse à ce moment précis. Il fera ainsi appel à ses propres ressources de découverte, de développement et d'apprentissage.

La position de l'encadrante est primordiale pour que l'enfant acquière les compétences physiques et psychologiques nécessaires à son épanouissement. L'adulte est présent comme facilitateur par son observation et ses encouragements. Il est également le garant de la

² v. contrat d'accueil, p. 6.

³ v. contrat d'accueil, p. 7

sécurité de l'enfant et du groupe. Elle laisse l'enfant faire par lui-même, essayer ; elle le soutient par la parole si c'est nécessaire. Elle évite d'intervenir dans l'activité de l'enfant pour que ce dernier puisse aller jusqu'au bout de son exploration, de son apprentissage même si cette étape se solde par un «échec». Recommencer fait partie de l'apprentissage.

Respecter le rythme de l'enfant est particulièrement important pour qu'il asseye ses compétences durablement et en toute sécurité physique et affective. C'est pourquoi, nous privilégions la motricité en liberté. Par exemple, en ce qui concerne le bébé, il sera de manière privilégiée, couché sur un tapis avec des jeux divers et attrayants déposés autour de lui. Cela afin de solliciter sa curiosité et de lui donner l'envie de se mettre en mouvement pour les attraper et les découvrir.

Par respect pour le développement physique et la santé future de l'enfant, à aucun moment il ne sera mis dans une position qu'il n'a pas encore acquise par lui-même. A cet égard, les objets qui maintiennent l'enfant dans une position qui n'est pas encore naturelle pour lui (trotteurs, table d'activités avec siège intégré,...), sont interdits en milieu d'accueil. Les relax, quant à eux, servent ponctuellement lorsque l'enfant a besoin d'être porté, contenu et que l'accueillante n'est pas disponible pour lui à ce moment. Ils peuvent également être utilisés après le repas pour faciliter la digestion.

L'accueillante peut également proposer des activités plus «cadrées» : contes, chants, danses, bricolages...

Les enfants ont toujours le choix d'y participer ou non. S'ils n'adhèrent pas à la proposition, ils pourront choisir un jeu ou se créer une activité, toujours dans le respect de ceux qui participent. Les enfants ont également la possibilité de ne «rien» faire, de se poser et de se reposer.

De manière très globale , les accueillantes pourront proposer des jeux :

- d'éveil : tapis d'éveil, hochets, balles de formes et de couleurs différentes.
- d'imitation: poupée, dinette, jeux non genrés proposés (les différents coins seront mis à disposition de l'ensemble des enfants)
- de psychomotricité: colimaçon, cheval à bascule, petit train à tirer
- de création: crayons de couleur, peinture, pâte à modeler, instruments de musique, mur-tableau pour écrire à la craie, lego...
- de réflexion: cubes, anneaux de couleur et de forme, puzzles à emboîtement...
- de découverte: livres, écoute des comptines...
- d'extérieur: libres dans le jardin afin de pouvoir courir et se dépenser.

Mais aussi des activités :

- culinaires : préparation du goûter (crêpes, tarte, gâteau d'anniversaire)
- sportives : petits parcours extérieurs ou intérieurs, marche, petits exercices de yoga pour enfants
- artistiques :bricolages, peinture, dessin, collage...
- de détente :on écoute de la musique zen, on plante des graines pour faire pousser des plantes, on ramasse les légumes au jardin, on fait des massages...
- extérieures: jeux dans le jardin, piscine, toboggan, vélo... je peux occasionnellement proposer des promenades extérieures avec l'accord signé des parents.
- musicales: danse et chant
- de découverte : la nature, les animaux, les objets, les couleurs...

- **REPAS**

Si l'enfant est accueilli au domicile de l'accueillante, il bénéficiera de repas confectionnés par celle-ci.

Les co-accueils ne disposant que d'un « coin cuisine », les repas y sont fournis par la société qui livre les repas scolaires. Les co-accueillantes les portionnent et les réchauffent.

Quel que soit le milieu d'accueil, les repas sont adaptés à l'âge des enfants et répondent aux recommandations diététiques de l'ONE.

L'introduction de nouveaux aliments, les modifications de texture sont toujours initiées à la maison. Les parents en informe l'accueillante et ensemble, ils installent de nouveaux comportements, de nouveaux repères. L'accueillante peut également faire part de ses observations professionnelles et proposer d'éventuelles adaptations.

Ici, comme à tous les niveaux de l'accueil, la communication centrée sur le bien-être de l'enfant est primordiale. L'accueillante veille à ce que le moment du repas soit un moment convivial et agréable. Cela est essentiel pour que l'enfant apprenne et ancre des comportements alimentaires sains.

Elle respecte le rythme de chaque enfant pour les passages vers d'autres acquisitions mais aussi dans le temps qu'il prend pour manger. Un repas se prend calmement et sans pression. Elle ne forcera jamais un enfant à manger ni à terminer absolument la quantité que l'adulte aura déterminée pour lui.

Le seul critère de quantité à respecter est celui de la courbe du poids. Le seuil de satiété est différent pour chacun.

Tant que cela est possible, le repas se prend dans les bras de l'accueillante. Si la chaise haute est utilisée, elle se place bien face à l'enfant.

Lorsque les enfants sont en âge d'être assis à table, chacun a sa place et l'accueillante reste disponible pour tous.

Ce temps de repas est un moment de relation privilégié entre l'accueillante et l'enfant, elle lui parle, le regarde, lui montre par sa présence qu'il est important et unique. Ce moment particulier passé ensemble nourrit également l'enfant au niveau affectif. Il lui permet de mieux vivre les périodes où l'accueillante prend soin des autres enfants du groupe.

- **SOMMEIL**

«La période du repos est aussi importante pour l'enfant que celle du repas ou du jeu : elle permet de récupérer de la fatigue physique et nerveuse. Elle sert aussi à la mise en place de connexions neuronales dans le cerveau et favorise de nombreuses fonctions mentales et psychiques comme la mémorisation et l'apprentissage»⁴.

Pour que ce moment se passe au mieux, il est important que l'accueillante organise son milieu d'accueil de façon à donner un maximum de repères à l'enfant. Les repères le sécurisent tout au long de la journée, mais encore plus spécialement au moment de l'endormissement. Ils se trouvent à la fois dans l'organisation de l'espace, dans les équipements et dans les rituels.

C'est pourquoi, chaque enfant a son propre lit, toujours placé au même endroit. S'il doit y avoir un changement ; comme par exemple passer d'un lit à barreaux vers une couchette, l'accueillante l'explique à l'enfant. Elle lui montre anticipativement les changements pour qu'il puisse les intégrer et qu'il n'y ait pas de surprise.

La sécurité passe également par le réconfort de se sentir un peu comme à la maison. C'est pourquoi, si l'enfant prend une tétine et un «doudou» pour dormir, il est très important qu'ils l'accompagnent dans son milieu d'accueil. Leur soutien est primordial pour la sieste.

⁴ Flash accueil n°4 «Le repos du tout-petit : un moment important pour son développement»

« Doudou, tétine et autres objets transitionnels sont des alliés incontournables à chaque moment de l'accueil en milieu d'accueil. Ils accompagnent l'enfant dans ses moments de pause, l'aide à traverser des moments moins confortables et le soutiennent dans les moments intenses. L'enfant a accès facilement à ses objets. Ainsi lorsqu'il en ressent le besoin, il pourra les prendre en toute autonomie et les ranger lorsqu'ils ne lui seront plus utiles. La garantie de pouvoir les retrouver facilement sécurise également l'enfant. NB : si l'enfant ne s'est pas attaché à un objet en particulier et qu'il n'a pas choisi de prendre la tétine. Tout va bien. C'est n'est pas une obligation. Il a développé d'autres moyens de sécurisation.⁵»

Nous vous demandons dans la mesure du possible qu'un exemplaire reste sur place afin d'éviter les oublis. Pour des raisons de sécurité physique, il est impératif que les attaches tétines soient facilement amovibles et ne soient surtout pas constituées de perles⁶. Le doudou quant à lui a des dimensions qui permettent à l'enfant de le transporter facilement et qui évitent les risques d'étouffement durant le sommeil (l'enfant doit pouvoir s'en défaire facilement, dans un mouvement réflexe⁷).

Les rituels s'installent dès les premiers moments de la familiarisation, en collaboration avec les parents. Certains gestes de la maison peuvent être reproduits. D'autres propres au milieu d'accueil viendront ensuite.

L'accueillante connaît les habitudes de l'enfant pour trouver le sommeil, elle prend du temps avant la mise au lit pour l'informer qu'il va bientôt aller dormir et lui rappeler les différentes étapes du coucher. Elle lui donne ainsi un peu de temps pour se préparer à la séparation d'avec l'adulte, le groupe et son activité.

Durant la période de sommeil, l'accueillante est vigilante à vérifier que tout se passe bien pour l'enfant. Elle passe voir régulièrement comment il dort et branche un baby phone en support extérieur à la chambre.

• MOMENTS PRIVILÉGIÉS

Comme expliqué précédemment, toutes les périodes où l'attention est essentiellement tournée vers lui, permettent à l'enfant de se remplir de la relation et de pouvoir vivre positivement le partage de l'adulte avec les autres enfants. Ce processus participe à développer sa confiance en lui et en l'autre, à développer sa conscience de lui ainsi qu'une image positive de qui il est.

L'accueillante aménage donc des moments privilégiés avec chaque enfant. Elle lui parle beaucoup de ce qu'il fait, de ce qu'elle va faire, de ce qui va se passer. Elle lui verbalise ce qu'elle voit qui lui arrive, elle le prévient, l'invite à participer, lui présente les personnes qu'il rencontre, l'informe de ce qui le concerne. Elle porte une attention particulière à verbaliser les choses positivement pour le soutenir dans son élan naturel de développement et d'apprentissage.

QUELS SONT LES MOMENTS PRIVILÉGIÉS?

- l'observation continue de l'activité de l'enfant :
 - l'accueillante le renforce positivement par rapport à ce qu'il vient de réussir
 - elle le soutient dans son expérience pour l'aider à continuer (« vas-y tu y es presque, tu vas y arriver »...).
- les moments de préparation aux transitions (avant) :

⁵ Brochure ONE «Le sommeil de l'enfant en milieu d'accueil»

⁶ Flash accueil n° 34 «Attache-tétines : quelles sont les recommandations de l'ONE»

⁷ Brochure ONE «Le sommeil de l'enfant en milieu d'accueil », p. 20

- le repas,
- la sieste,
- les changements de proposition de jeux, d'aménagement de l'espace,
- les activités en extérieurs,
- les changes,
- l'arrivée des parents...
- les temps individualisés :
 - le repas
 - la mise au lit
 - les changes
 - la gestion des émotions

Ces temps individualisés sont de moments riches pour renforcer la relation avec l'enfant mais aussi pour l'inviter à prendre une part active dans ce qu'il vit. L'accueillante explique ce qui se passe et invite l'enfant à participer à sa mesure. Il apprend à faire par lui-même ce qui lui est accessible en fonction de son âge. Par exemple :

- pendant le change, l'accueillante explique à l'enfant ce qu'elle fait et lui montre ce qu'elle utilise ; un bébé pourra toucher le nouveau linge, un gant de toilette ; un plus grand pourra aller chercher un linge propre, monter seul sur la table à langer grâce à un escalier (co-accueils), aller jeter son linge sale à la poubelle et se laver les mains...
- au moment du repas, un bébé pourra tenir son biberon avec l'aide de l'accueillante ; un petit manipulera une cuillère alors que l'accueillante lui donne à manger avec une autre cuillère, il boira au verre avec l'aide de l'adulte ; un plus grand pourra manger et boire seul même s'il y a risque de renverser, il pourra également aller mettre son bavoir dans la manne à linge sale une fois le repas terminé, il pourra aider à nettoyer la table...
- à la mise au lit, un petit pourra mettre lui-même sa tétine en bouche, manipuler son doudou comme bon lui semble ; les plus grands pourront aller chercher seuls leur doudou et leur tétine et s'installer sur leur couchette...

FOCUS SUR LES TEMPS D'ÉMOTIONS :

L'émotion est une forme d'expression, elle est porteuse d'un message, d'une information sur notre vécu. Toutes les émotions sont donc positives puisqu'elles nous informent sur ce que nous vivons et nous permettent d'adapter nos comportements.

Les enfants «débutent» avec ces ressentis. Ils n'ont pas encore de repères et de clés pour comprendre ce qu'ils vivent. Ils sont souvent submergés lorsque les émotions se présentent à eux et ils les expriment sans retenue⁸.

Cela peut être agréable et amusant lorsqu'il s'agit d'exprimer ou d'être témoin de la joie. Cela l'est moins, notamment, quand il s'agit de la tristesse, de la colère ou de la peur.

Il est pourtant important que l'adulte accueille toutes les émotions avec bienveillance car elles sont essentielles au développement de l'enfant. Elles sont le support des liens qu'il va tisser avec les autres et avec le monde qui l'entoure. La réaction de l'adulte face à ses émotions va conditionner la façon dont l'enfant se perçoit et entre en relation avec les autres.

⁸ les émotions de base sont la joie, la surprise, le dégoût, la tristesse, la colère et la peur.

L'accueillante permet donc à l'enfant d'exprimer toutes ses émotions sans les juger. Elle le soutient et l'accompagne en verbalisant ce qu'elle observe de ce qu'il vit : « Tu as l'air joyeux », « tu as l'air triste »...

Elle pose également les limites dans la façon dont il exprime son émotion pour le respect de son intégrité et de celle des autres. Exemple : « Je vois que tu es en colère. Tu as le droit d'être fâché mais tu ne peux pas frapper. »

Avoir des repères, connaître les règles et les limites sécurise l'enfant. Le cadre lui permet de comprendre le monde qui l'entoure, ce qui est attendu de lui et comment vivre avec les autres. Les règles en milieu d'accueil visent essentiellement la sécurité et à la socialisation. Elles sont limitées et constantes.

4. SECRET PROFESSIONNEL

Tout le personnel du SAE veille à garantir et à offrir le respect et la confidentialité de ce qui lui est confié ou de toutes autres informations auxquelles il aurait accès.

Les informations ne sont partagées que lorsque l'ajustement de l'accueil de l'enfant le requiert.

Le secret professionnel assure aux parents la possibilité de confier toutes les informations qui pourraient influencer la vie de l'enfant.

5. FORMATION DES ACCUEILLANTES

Le service est conscient de la nécessité de compétences spécifiques pour accueillir des tout-petits.

Nos accueillantes sont donc autorisées sur base de leurs diplômes, de leurs expériences dans l'accueil de l'enfant et leur engagement à s'inscrire dans un processus de formation continue. Celle-ci a pour objectif d'approfondir les connaissances, de les réactualiser, de les confronter mais aussi de faire des parallèles avec la pratique professionnelle. Elle donne également la possibilité aux accueillantes de se rencontrer et d'échanger entre elles la gestion de leur pratique. La formation continue encourage la dynamique et la remise en question de chaque accueillante.

6. EVALUATION

Le projet d'accueil du SAE Solea se veut ouvert, modulable, non rigide et évolutif afin que toutes les idées ou situations nouvelles puissent être prises en compte. C'est pourquoi il doit être régulièrement soumis à évaluation.

Ces évaluations portent sur différents aspects :

- logistique : infrastructure , équipement... ;
 - organisation : planning des présences d'enfants ;
 - relations interpersonnelles : hiérarchies, accueillants, enfants, parents, stagiaires...;
 - vécu individuel : points forts, compétences à renforcer...
-
- EVALUTION CONTINUE

Les assistantes sociales sont en contact permanent avec les accueillantes afin de savoir comment se déroule l'accueil. Elles se rendent également sur les différents lieux d'accueil afin de rencontrer les accueillantes, les parents et les enfants accueillis .

- EVALUATION EN ÉQUIPE

Des réunions de travail sont prévues avec l'équipe d'encadrement. Les assistantes sociales organisent ces réunions et gèrent leur déroulement. La responsable du secteur Enfance est également présente à certaines de ces réunions en fonction des thèmes qui seront planifiés pour ces réunions.

Lors de ces réunions, le point est fait sur divers aspects spécifiques du projet d'accueil et sur la mise en œuvre de celui-ci sur le terrain.

Les réunions permettent également d'évaluer le déroulement de l'accueil et de parler des familles. Les accueillants peuvent partager leurs vécus et ainsi réajuster, modifier ou améliorer leur organisation et pratiques.

- EVALUATION AVEC LES PARENTS

Différents sondages seront programmés à destination des parents lors de l'accueil des enfants comme cela se fait déjà dans d'autres services de l'ASBL afin de permettre de modifier ou améliorer notre manière de fonctionner.

Nous attachons également de l'importance aux permanences sociales réalisées sur notre siège social. Ces entretiens de face à face constituent des moments d'attention particulière et d'écoute pour les parents.